

## Réseaux critiques

Énergie, eau, télécoms, ports, chemins de fer.

Qui contrôle quoi, et pourquoi c'est central?

Un territoire moderne tient par ses réseaux. Sans énergie stable, sans eau potable, sans communications, sans accès maritime et ferroviaire, aucune économie ne fonctionne durablement. Ces infrastructures ne sont pas de simples services. Elles structurent la souveraineté réelle, celle qui s'exerce au quotidien, indépendamment des discours politiques.

Dans la plupart des États industrialisés, ces réseaux sont reconnus comme des monopoles naturels. L'Organisation de coopération et de développement économiques définit un monopole naturel comme un secteur où la duplication des infrastructures serait inefficace et coûteuse, ce qui justifie une propriété publique ou une régulation stricte. Cette logique explique pourquoi l'électricité et l'eau sont majoritairement publiques dans le monde développé, ou fortement encadrées lorsqu'elles sont privées.



Au Québec, l'exemple le plus connu est Hydro-Québec, société d'État qui contrôle la production et le transport d'électricité depuis la nationalisation de 1962. Ce choix a permis des tarifs parmi les plus bas en Amérique du Nord, une planification à long terme et une maîtrise collective d'une ressource stratégique. Ce constat est largement documenté par les rapports annuels de la société et par les données comparatives nord-américaines.

L'eau potable suit une logique similaire. Elle est presque entièrement sous contrôle municipal, conformément au principe reconnu par l'Assemblée générale des Nations unies selon lequel l'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental. Résolution 64 292, 2010. Confier ce réseau à des intérêts extérieurs pose un problème de responsabilité démocratique et de sécurité sanitaire.

Les télécommunications, à l'inverse, sont majoritairement privées au Canada, mais fortement réglementées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Les réseaux appartiennent aux entreprises, mais les fréquences relèvent de l'État. Ce partage crée une dépendance stratégique bien connue, notamment en situation de crise ou de conflit, comme l'ont reconnu plusieurs rapports parlementaires canadiens sur la résilience des infrastructures numériques.

Les ports et les chemins de fer illustrent une autre tension. Les grands ports québécois sont administrés par des administrations portuaires relevant du gouvernement fédéral. Le rail est contrôlé par des entreprises privées, notamment depuis la privatisation du Canadien National en 1995. Or ces réseaux conditionnent directement le commerce extérieur, l'approvisionnement et l'aménagement du territoire.

L'économiste Adam Smith écrivait déjà en 1776 que certaines infrastructures ne pouvaient être rentables pour un individu, mais étaient indispensables à la nation, dans *La richesse des nations*. Ce principe reste valide. Le contrôle des réseaux critiques n'est pas une question idéologique. C'est une question de capacité collective à décider, à planifier et à protéger l'intérêt général.

Pour un peuple qui aspire à maîtriser son avenir, la souveraineté ne commence pas dans les symboles, mais dans la gouvernance concrète de ses réseaux vitaux. C'est là que se joue l'autonomie réelle.

Louis-Martin Carrière